



**PROCÈS-VERBAL  
3ème séance  
du  
23 AVRIL 2025**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Pierre AUDELIN.

Date de convocation du conseil d'administration : 11 avril 2025.

Nombre d'administrateurs en exercice : 9

Nombre d'administrateurs présents : 6

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Pierre AUDELIN, Mme Ginette VALLÉE, Mme Aurélie LERAY, M. Christian AUDION, Mme Thérèse AVRIL, M. Michel BOUILLANT

ABSENTS EXCUSES : Mme Armelle BUAUD, M Stéphane BUREAU donne pouvoir à Aurélie LERAY, Mme Anaïs GROLLIER

QUORUM : 5

SECRÉTAIRE : Mme Ginette VALLÉE

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

Heure d'ouverture de séance : 17 h 35

**1. Adoption du Procès-Verbal du 26 février 2025**

Adopté à l'unanimité.

**2. Attribution d'une aide financière au bénéficiaire d'une administrée :**

**a) Facture d'énergie**

- ✚ Il a été refusé :
- la prise en charge partielle d'une facture d'électricité en absence d'éléments pour finaliser l'instruction du dossier.

**b) Réparation voiture**

- ✚ Il a été accordé :
- la prise en charge d'un tiers de la facture de réparation de voiture 234,67€

**Cette somme sera versée directement au créancier RE-PARE.**

Cette aide accordée sera imputée à l'article 65134 du budget du CCAS.

### 3. Demandes de logements sociaux pour des couples séparés

Monsieur le Maire mentionne une pénurie nationale de logement en France. Certains couples parviennent à continuer à vivre sous le même toit en dépit de leur décision de se séparer ou de divorcer. Se reloger est complexe, le contexte de la séparation est tendu, rencontrer des difficultés pour se loger fragilise encore davantage.

Afin de répondre à une demande de plus en plus croissante il serait utile d'implanter un centre d'hébergement d'urgence, des logements de mise en sécurité pour les victimes de violences du territoire.

### 4. Questions diverses

Les membres du Conseil d'Administration sont sollicités pour participer à une Commission d'Attribution de Logements (CAL).

2 logements d'urgence sur la commune sont assurés par l'association trajet, elle s'engage à signer une convention avec les locataires, les accompagne au quotidien. Le bail prend fin en cas d'impayés de loyers, de délai de prise en charge dépassé, de refus de proposition de relogement.

Un projet communal est à l'étude sur l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire.

La séance est levée à 18h40

Le Secrétaire de séance,  
Ginette VALLÉE



Le Président  
Jean-Pierre AUDELIN

